



## Des groupes d'appui départementaux pour vous accompagner (GAD)

Au niveau local, ce sont les groupes d'appui départementaux (GAD) composés de la DDCS/PP, de la DSDEN et de la CAF qui vous accompagneront dans la mise en œuvre du plan mercredi.

### Pour la Dordogne :

- **Bruno Brevet (GAD)**

Direction départementale de l'Éducation nationale

Courriel : [bruno.brevet@ac-bordeaux.fr](mailto:bruno.brevet@ac-bordeaux.fr)

- **Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - 24 (GAD)**

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Courriel : [ddcspp24-directeur@sante.gouv.fr](mailto:ddcspp24-directeur@sante.gouv.fr)

Vos interlocuteurs privilégiés sont **les référents des directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations) et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.**

N'hésitez pas à les contacter pour des questions ou conseils sur :

- la démarche d'élaboration et de conclusion des conventions de PEDT/Plan mercredi
- l'organisation des activités périscolaires, en lien avec les projets d'école
- l'instruction des demandes du fonds de soutien aux communes pour l'organisation des activités périscolaires

- la mise en place d'activités périscolaires : modalités d'organisation, cadre réglementaire, qualification de l'encadrement, modalités d'accueil des enfants
- la mobilisation des associations locales
- la formation des animateurs
- l'organisation des activités sportives, culturelles, informatiques ou liées à la citoyenneté et à la laïcité
- l'accompagnement de l'accueil des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs : proposition de formations, conseils aux équipes, mise à disposition d'outils, accompagnement financier des CAF
- les métiers de l'animation, l'accès au BAFA et au BAFD
- le suivi et l'évaluation de votre projet
- etc.

Ils pourront également vous mettre en contact avec votre référent CAF.

Pour des questions ou conseils sur l'offre et la mise en place de formation des agents territoriaux en charge de l'animation des activités périscolaires ou des agents chargés de la mise en œuvre et de la coordination des temps périscolaires, **nous vous invitons à contacter les personnes référentes dans les délégations régionales du CNFPT.**

**Le Collectif des associations complémentaires de l'école publique (CAPE)** est également mobilisé pour vous aider à concevoir et animer les dynamiques d'élaboration d'un PEDT, à participer à la définition du projet et à en soutenir l'écriture. **Les coordinateurs académiques** peuvent recevoir vos demandes et aider à la précision des attentes afin de trouver, au sein du CAPE, l'association susceptible d'y répondre. Ces associations peuvent notamment contribuer à la mise en place d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).